

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance Ordinaire du 16 Mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois

Et le seize du mois de Mai

Membres en exercice :	29
Membres présents :	25
Procurations :	3
VOTES :	25
POUR :	25
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	10/05/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. SEBANI S; FERAUD S.

PROCURATIONS : M. Christian GALLO à M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Colette RODRIGUEZ à M. Daniel SPAGNOU
M. Sylvain JAFFRE à Mme Stéphanie SEBANI

ABSENT : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-06-14-SF

OBJET : SUBVENTIONS 2023 - COS PERSONNEL COMMUNAL

M. SPAGNOU et Mmes TOUCHE et RODRIGUEZ, membres ne prennent pas part au vote

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2023 la subvention suivante :

N°	ORGANISME	Normale	Exceptionnelle
55	COS PERSONNEL COMMUNAL	10 000 €	3 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 25 voix POUR

ALLOUE les subventions 2023 proposées.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2023

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU